

----- Message transféré -----

**Sujet** :[INTERNET] Projet d'arrêté portant ouverture et clôture de la chasse pour la campagne 2024 2025 dans le département de la Sarthe.

**Date** :Sat, 6 Apr 2024 18:12:38 +0200

**De** :Sandrine Tourrette

**Pour** :pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr

Monsieur le Préfet,

Je souhaite m'opposer à ce projet d'arrêté et déposer un avis défavorable en ce qu'il prévoit une période complémentaire de venerie sous terre du blaireau du 1er juillet au 14 septembre 2024, s'additionnant à la période complémentaire déjà accordée aux chasseurs du 8 juin au 30 juin 2024 dans l'arrêté 2023.

C'est une pratique cruelle barbare non sélective indigne d'un pays qui se prétend civilisé. Elle a lieu pendant la période d'allaitement, de sevrage et d'élevage des jeunes ce qui est catastrophique pour l'espèce. D'autant plus que son taux de reproduction est faible.

Un nombre important de blaireaux sont tués par collisions avec des véhicules. Si on y ajoute des battues administratives, c'est un véritable acharnement qui s'opère.

Les dégâts qu'on lui reproche ne sont pas prouvés et peuvent être facilement évités par des mesures de protection simples qui ont fait leurs preuves dans d'autres régions françaises.

Monsieur le Préfet, le blaireau est une espèce protégée chez de nombreux voisins européens. Je vous remercie de bien vouloir faire cesser cette abomination totalement injustifiée.

Recevez mes respectueuses salutations.

Sandrine Tourrette  
La Seignotte  
25450 Damprichard